



Département de l'Eure  
Canton de Pont de l'Arche  
Mairie d'Igoville  
27460 - IGOVILLE

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 AVRIL 2016 A 20H30

**Présents** : Mme BRAULT Françoise, Mme DELBE Sandrine, Mr WAECHTER William, Mr JAHIER Gwenaël, Mme BREEMEERSCH Nathalie, Mme LE MAIRE Brigitte, Mr BOUQUET Arnaud, Mme DUBOIS Marylène, Mme MAURISSE Virginie, Mme MENGUAL Hélène, Mme GUIGUENO Sandra, Mme LEFEBVRE Sylvie, Mr DUCHÉ Daniel

**Procurations** :

MR SAILLOT à MME BRAULT  
MR MINEUR à MME BLANDIN  
Mr LEMERCIER à Mr WAECHTER  
Mr MACE à Mme DUBOIS

Mr LERAT absent – pas de pouvoir

**Secrétaire de séance** : Mme MAURISSE Virginie

---

### COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Monsieur WAECHTER donne le détail des comptes de l'exercice 2015 tant en fonctionnement qu'en investissement pour les montants ci-dessous. Le compte administratif 2015 est identique au compte de gestion de Mme LAPEYRONNIE, Percepteur de Pont de l'Arche.

- COMMUNE FONCTIONNEMENT
  - Dépenses réalisées : 1 342 403,90 €
  - Recettes réalisées : 1 721 191,87 €
  
- COMMUNE INVESTISSEMENT
  - Dépenses réalisées : 1 244 299,02 €
  - Recettes réalisées : 2 182 257,53 €

Le résultat du vote est :

Pour : 14

Abstentions : 3

---

**Vu par nous, Maire de la Commune d'Igoville pour être affiché à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.  
A Igoville, le 06.04.16**



## **BUDGET PRIMITIF 2016 COMMUNE**

- FONCTIONNEMENT :
  - DEPENSES et RECETTES : 1 874 333,37 €
  
- INVESTISSEMENT :
  - DEPENSES et RECETTES : 1 356 593,00€ (report + propositions)

Le Conseil Municipal est sollicité afin de reprendre les excédents :

- Sur le compte 002 : en fonctionnement 378 787,97€
- Sur le compte 001 : investissement : 706 833,51€

Résultat du vote est :

Pour : 15

Contre : 3

## **TAUX IMPOSITION**

Selon les prescriptions inscrites au budget, Madame le Maire propose de reconduire les taux des 3 taxes au même niveau que les années précédentes.

Taxe d'habitation : 7,49 %

Taxe foncière bâti : 18,76 %

Taxe foncière non bâti : 41,76 %

Résultat du vote est :

Pour : 15

Abstention : 3

## **JURY D'ASSISES :**

Après tirage au sort sur la liste électorale ont été désignées les personnes suivantes :

N°874 : Nicolas PETIT

N°652 : Alain LEFEBVRE

N°515 : Corinne PINEAU née GUILBERT

---

**Vu par nous, Maire de la Commune d'Igoville pour être affiché à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.**

**A Igoville, le 06.04.16**



## CLASSE DE MER

Sur proposition de la commission des écoles, le séjour en classe de mer est reconduit en 2016, séjour à Tourlaville (Manche) du 25 au 29 avril. Le prix du séjour en classe de mer par enfant est fixé à 31.00 € pour les Igovillais et à 66.00€ pour les extérieurs.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

La séance est levée à 22h15



---

Vu par nous, Maire de la Commune d'Igoville pour être affiché à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.  
A Igoville, le 06.04.16